

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

– Audition, ouverte à la presse, du général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre, sur le projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n° 2630)..... 2

Jeudi

9 avril 2026

Séance de 16 heures

Compte rendu n° 51

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Présidence
de M. Jean-Michel
Jacques,
Président



La séance est ouverte à seize heures.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous poursuivons nos auditions consacrées à l'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) en recevant le général d'armée, Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre. La LPM votée en 2023 a engagé un plan de transformation majeur pour préparer l'armée de Terre à la haute intensité et a permis de financer de nouvelles priorités humaines et capacitaires.

L'armée de Terre est ainsi en capacité de déployer une brigade « bonne de guerre » et vise maintenant le déploiement d'une division en 2027, puis d'un corps d'armée en 2030. Cette actualisation de la LPM doit permettre de poursuivre la modernisation de l'armée de Terre pour faire face aux nouvelles menaces.

Mon général, vous allez pouvoir nous exposer les avancées concrètes portées sur cette actualisation, pour amplifier notre effort de défense. Nous serions intéressés de vous entendre nous présenter les moyens supplémentaires permis par l'actualisation, notamment en ce qui concerne les capacités différentes. Je pense notamment aux feux dans la profondeur, à la logistique, au génie ou aux drones, particulièrement les drones de contact.

Vous pourrez également nous indiquer comment cette actualisation permettra d'accélérer pour se préparer à la haute intensité. L'armée de Terre pourra ainsi s'engager dans un conflit symétrique de haute intensité avec en ligne de mire en fin de LPM, l'échelon de corps d'armée en 2030. Enfin, nous serons naturellement attentifs sur les éventuels points de vigilance ou d'attention que vous voudriez porter à notre connaissance.

M. le général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre. Merci Monsieur le Président pour vos mots d'accueil, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie pour l'attention constante que vous portez à l'armée de Terre.

J'ai d'abord si vous le permettez en entrée de cette audition, une pensée pour les soldats qui sont déployés en opération sur le territoire national, en Europe, au Moyen-Orient et outre-mer. J'ai une pensée particulière pour le contingent de la FINUL au Liban qui est engagé dans une mission risquée et d'une grande complexité. C'est à partir de cette réalité d'une armée engagée qui agit et qui produit des effets chaque jour au service de la France que j'aborde l'actualisation de la LPM et que je suis prêt à répondre à vos questions.

En 2023, alors que les armées bénéficiaient de la LPM 2019-2025, dite « LPM de réparation », le contexte a incité à faire adopter une nouvelle LPM, dite « LPM de transformation ». Il s'agissait de prendre acte d'une bascule stratégique matérialisée par le retour de la guerre sur le continent européen. L'offensive russe en Ukraine était, en 2022, le révélateur du réveil des logiques de force au détriment du droit, et de la remise en cause des équilibres établis.

Pour l'armée de Terre, cette loi de programmation militaire 2024-2030 avait une triple ambition pour s'adapter à l'évolution des menaces et au changement d'échelle des conflits :

- il s'agissait de consolider les acquis d'une armée d'emploi expérimentée ;

- de retrouver des capacités dans des domaines comme les appuis et les soutiens, qui avaient auparavant été jugés moins prioritaires compte tenu de la situation opérationnelle et des conditions de ressources ; les rapports parlementaires de la commission sur la Guerre électronique et l'arme du Génie ont mis en exergue le début de leur remontée en puissance ;

- et de moderniser les structures de commandement et les équipements.

Le besoin exprimé était de disposer d'une armée de Terre suffisamment cohérente et crédible pour, aux côtés des autres armées, directions et services, « *gagner la guerre avant la guerre* », selon les mots du général Burkhard, alors chef d'état-major des armées (CEMA).

Depuis 2023, l'ampleur, la radicalité des menaces et même la nature des conflits ont changé. Le plan établi en 2023 est bon, il est cohérent pour transformer l'armée de Terre vers une armée de Terre de combat, mais il doit être accéléré et amplifié. Il s'agit d'adapter la vitesse et la portée du changement aux exigences stratégiques, politiques, technologiques et même culturelles. C'est ce que permet l'actualisation de la LPM à partir des ressources supplémentaires qu'elle prévoit.

Pour éclairer ce moment d'accélération et d'amplification, je vous propose dans un premier temps un tour d'horizon de ce qui a changé pour l'armée de Terre depuis 2023, avant de présenter ce que prévoit l'actualisation de la LPM pour l'armée de Terre.

Je veux tout d'abord insister sur l'impératif d'agir en réponse à l'urgence et la radicalité des menaces. L'analyse de la situation a fait l'objet de la Revue Nationale Stratégique (RNS) publiée à l'été 2025. Vu de l'armée de Terre, l'emploi assumé de la force, de l'intimidation jusqu'à l'attaque militaire, par un nombre croissant d'États depuis 2023 confirme un retour des empires.

La contestation s'exprime en permanence de la part de certaines puissances pour imposer leurs intérêts, y compris en deçà du seuil de la guerre. Dans une logique impériale, en particulier celle qui est héritée de l'ancien espace soviétique, s'opère une prolongation inquiétante et hybride du principe clausewitzien qui analysait la guerre comme la poursuite de la politique par d'autres moyens. Pour les puissances impériales contestataires qui nous font face, la paix est dorénavant le prélude à la guerre par d'autres moyens.

Ce glissement est structurant pour l'armée de Terre. Il signifie que notre responsabilité ne consiste pas seulement à nous préparer à une guerre majeure à une échéance lointaine, abstraite ou hypothétique. Elle consiste aussi à se tenir prêts dans les trois à quatre années à venir à faire face à des confrontations, à des « tests » évoqués par le chef d'état-major des armées, dans lesquels il faudra exprimer une détermination lisible, crédible et suffisamment dissuasive pour empêcher la montée aux extrêmes. Tout cela dans une logique d'épaulement de nos forces nucléaires.

Autrement dit, il s'agit autant de préparer une réaction dans un affrontement que d'être au rendez-vous avant lui, au moment où un adversaire cherche à éprouver notre volonté, notre endurance et la solidité de nos alliances. Il s'agit donc de privilégier la cohérence de nos forces terrestres et leur réactivité à chaque étape de leur transformation.

Le second changement important concerne le continent européen. Le message adressé par les États-Unis aux Européens est explicite : l'Europe doit prendre davantage en

main sa défense. Cela conforte la ligne stratégique de la France de puissance d'équilibres et d'entraînement, disposant d'une autonomie d'appréciation souveraine, capable de peser sur son destin et de mener des coalitions. Pour l'armée de Terre, cela signifie être crédible au sein de l'Otan, afin d'être crédible dans toute coalition, et tenir notre rang en disposant des moyens de commandement interopérables, d'appuis et de soutiens logistiques suffisants pour être nation-cadre.

Mais la bascule n'est pas seulement géopolitique. Elle est aussi technologique et informationnelle. La révolution technologique n'est pas nouvelle, mais elle s'accélère, notamment sous l'effet du développement de l'intelligence artificielle, des drones, des robots et du numérique au sens large. Elle ouvre de nouveaux espaces à la confrontation. Depuis 2023, l'accélération de la lutte dans l'espace informationnel, le cyberspace, le spectre électromagnétique est spectaculaire. Le conflit s'insinue dans les perceptions via les réseaux et influe sur les récits, les manipulations et les démonstrations de force. Le champ de bataille terrestre est affecté de manière directe par cette accélération technologique. Les conflits en Ukraine et au Proche-Orient montrent que les capacités nouvelles se superposent aux anciennes, sans les disqualifier. L'innovation tactique sur ces théâtres se réalise à un rythme tel que l'adaptabilité est devenue le premier facteur de supériorité opérationnelle des armées modernes.

Finalement, ce qui a changé depuis 2023, ce n'est pas seulement le rythme auquel évoluent les menaces, c'est aussi leur nature et donc la vitesse et la portée de notre nécessaire adaptation.

Face à l'urgence et à la radicalité des menaces, l'actualisation de la loi de progression militaire donne à l'armée de Terre les moyens d'amplifier, et de prolonger sa transformation.

Une programmation militaire est un plan. Un plan est indispensable : il donne de la cohérence, de la visibilité et de la crédibilité. Mais un plan ne vaut que s'il reste manœuvrant. Il doit s'adapter aux changements de situation, quelle que soit leur nature. Les jalons posés par l'armée de Terre en 2023, matérialisés par la brigade « bonne de guerre » en 2025, la division déployable en 2027 et un corps d'armée polyvalent en 2030, demeurent notre cap.

Au vu du contexte que je viens de décrire, j'estime que l'actualisation de la LPM pour l'armée de Terre doit se comprendre à travers trois temporalités qui structurent son action.

La première temporalité est celle de l'immédiat : celle de l'action quotidienne de l'armée de Terre en France métropolitaine, outre-mer et à l'étranger. Dans cette temporalité, l'armée de Terre réalise les missions confiées en exploitant au mieux les ressources allouées. Cela suppose des forces disponibles, entraînées, équipées et soutenues. Cette cohérence fonde notre crédibilité opérationnelle. La loi de progression militaire a permis d'atteindre un taux de mise en service des équipements Scorpion proche de 60 % en 2025. Cette année-là, 132 Serval, 135 Griffon, 40 Jaguar ont été livrés. Dans cette temporalité immédiate, nous sommes dans une LPM « de livraison ». Mais cette temporalité est aussi celle de la préparation opérationnelle et de l'entraînement, indispensables à une armée d'emploi. Il est impératif que l'activité y soit aux niveaux de qualité et de quantité requis. En 2025, les forces terrestres ont ainsi réalisé 71 % de la norme annuelle d'activité que nous nous sommes fixée et que nous visons de rejoindre en 2030.

La deuxième temporalité est celle du moyen terme, c'est-à-dire l'échéance de la LPM. Elle doit permettre à l'armée de Terre d'être prête dans une phase de confrontation, de test. Dans cette phase, il ne suffit pas d'être présent, il s'agit d'être crédible. Il faut être capable de montrer sa détermination, avec un volume de force suffisant dans un cadre souvent multinational. La détermination associe volonté, capacité et endurance. Cette temporalité exige d'intégrer les innovations et de ne pas manquer les transformations en cours, notamment l'intelligence artificielle, la robotisation, l'emploi des drones et la protection contre cette menace aérienne, la guerre dans les champs électromagnétiques et la frappe dans la profondeur. Cette temporalité du temps moyen est celle de la cohérence, de la constitution de capacités différenciantes au sein du corps d'armée, tout en cultivant les forces morales et l'esprit guerrier qui restent le socle des armées d'emploi.

La troisième temporalité est celle du long terme. Elle consiste à préparer l'armée de Terre aux formes de guerre de demain en tentant d'anticiper les ruptures technologiques, sociétales et démographiques. Cette temporalité pourra être celle de la masse. Notre responsabilité sera de nous préparer avec lucidité et exigence en fonction des ambitions de notre pays pour lui-même et pour l'Europe.

Toute la difficulté consiste à tenir ensemble ces trois temporalités, dans un contexte de ressources en croissance, mais finies. Agir aujourd'hui et produire les effets que la France attend de l'armée de Terre, se préparer pour demain et consolider le socle de notre armée d'emploi soudée par la fraternité d'armes : aucun de ces trois impératifs ne peut être sacrifié pour l'autre.

Pour expliquer ce qu'apporte concrètement l'actualisation de la LPM à l'armée de Terre, il faut détailler la deuxième temporalité. L'actualisation de la LPM permet à l'armée de Terre de se préparer plus rapidement à remporter une confrontation dure, à démontrer notre détermination et notre efficacité dans un conflit qui ne serait pas choisi et dans lequel il faudrait faire preuve d'une réactivité et d'une puissance suffisantes pour entraîner nos alliés, décourager nos adversaires et enrayer une escalade incontrôlée. L'actualisation renforce notre cohérence opérationnelle autour de quatre fonctions indispensables : létalité, protection, commandement et soutien, anticipation.

Le premier bloc concerne la capacité à frapper l'adversaire dans sa profondeur. Face à un adversaire prêt à perdre chaque jour près d'un millier d'hommes au combat pour tenter de faire bouger le front en Ukraine, il faut être létal. La puissance de l'armée de Terre tient à ses feux pour contrebattre, désorganiser et imposer une contrainte suffisamment forte aux forces ennemies. L'actualisation de la LPM accélère l'effort sur l'artillerie avec une hausse du nombre de Caesar de nouvelle génération, le renouvellement du lance-roquettes unitaire (LRU) et un effort considérable porté sur les munitions téléopérées (MTO). L'actualisation de la loi de programmation militaire dote également l'armée de Terre en radars de contrebatterie, des GM 200, et en munitions d'artillerie.

Le deuxième bloc concerne la protection de la force, presque aussi déterminante que la capacité à frapper. L'actualisation permet de mieux protéger les unités déployées avec des commandes et livraisons de brouilleurs, de moyens de guerre électronique, de systèmes Proteus, de Serval de lutte antidrone, et de défense sol-air (DSA) de très courte portée. La protection englobe les moyens d'appui du génie que sont les systèmes de bêchage et les moyens de lutte nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques (NRBC).

Le troisième bloc concerne la capacité à soutenir et à commander, c'est-à-dire la réactivité. Au premier ordre, il s'agit de décider plus vite que l'adversaire pour prendre l'ascendant sur le champ de bataille. Cette aptitude sert l'ambition de nation-cadre. L'actualisation de la LPM renforce les systèmes d'information et de communication, tels que les accès aux réseaux satellitaires, les postes de radio Contact, l'exploitation de l'intelligence artificielle, et l'hybridation des réseaux au sein des postes de commandement. Elle accélère le renouvellement de la flotte de camions logistiques.

Le quatrième bloc est celui de l'anticipation. Des études seront lancées sur la capacité succédant au char Leclerc, dont le but sera de prendre le virage technologique de la génération suivante de systèmes du segment blindé autour d'un cœur de connectivité de robotisation Titan, qui structurera l'armée de Terre entre 2030 et 2040, comme Scorpion le fait aujourd'hui. Cette catégorie inclut également l'allocation de ressources croissantes à Artemis IA et Pendragon pour réussir le virage de la robotisation terrestre dès les prochains mois.

La LPM actualisée permet donc à l'armée de Terre de se préparer plus rapidement aux exigences d'une confrontation dans un cadre national ou allié, en améliorant ce qui fait aujourd'hui la puissance et la combativité d'une force terrestre, c'est-à-dire les capacités de frappe, de protection, de commandement et de soutien.

Cela implique des choix. Les cibles jugées moins prioritaires sont aménagées ou décalées, comme certaines livraisons de Serval infanterie ou de véhicule blindé d'aide à l'engagement (VBAE), afin de concentrer l'effort là où la menace est le plus brutalement révélée par l'environnement international mouvant, au gré des conflits qui se déploient et évoluent sous nos yeux, comme autant de facteurs de continuité ou de rupture potentielle.

Le dernier point que je souhaite aborder porte sur la responsabilité de l'armée de Terre envers la Nation. Je soulignerai uniquement deux aspects.

Le premier est de faire le meilleur emploi des ressources qui nous sont confiées. Dans le contexte actuel, l'armée de Terre porte une exigence d'efficacité vis-à-vis de la Nation.

Le second est de continuer à être un ferment de cohésion nationale. J'ai peu évoqué les ressources humaines jusqu'à présent et je souhaite rappeler cette relation singulière qui unit les soldats de l'armée de Terre à la Nation dont ils sont issus, et qu'ils s'engagent à défendre. Chaque année, 15 000 jeunes répondent à l'injonction que nous leur faisons pour rejoindre l'armée d'active : « Peux-tu le faire ? »

La LPM prévoyait le doublement de la réserve entre 2024 et 2030. Les Françaises et les Français ont massivement rejoint la réserve opérationnelle de l'armée de Terre et l'actualisation conforte ce projet. Nous sommes sur le trait de cette réforme d'ampleur, qui n'est pas seulement quantitative mais qui représente une nouvelle organisation, une imbrication accrue entre active et réserve dans un modèle d'armée hybride encore à conforter.

Cette évolution renforcera la protection du territoire national avec la mise en place progressive d'une division territoriale, troisième division de l'armée de Terre, aux côtés de la 1^{re} division de Besançon et de la 3^e division de Marseille, organisée et équipée pour la protection du territoire national. À ces soldats d'active et de réserve, s'ajouteront les soldats

du service militaire, dans une logique d'efficacité opérationnelle accrue, mais aussi de masse mobilisable plus importante en cas de besoin et de diffusion de l'esprit de mobilisation dans la société. Cette année, les 1 800 premiers soldats du service militaire rejoindront nos rangs ; l'armée de Terre se tient prête à les accueillir.

M. Jean-Louis Thiériot, co-rapporteur du projet de loi d'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030. Avant d'évoquer cette actualisation de la LPM, je crois qu'au nom de l'ensemble de la commission de la défense nationale, il convient de dire à quel point une ombre survole cette salle : celle du major Frion, mort pour la France en respectant les obligations internationales de notre pays. À travers lui, nous pensons à tous ses frères d'armes exposés aujourd'hui, y compris au Liban. Cette actualisation de la loi de programmation militaire, est avant tout une loi de cohérence. Ce n'est pas une loi de format ; on peut le regretter, mais les réalités s'imposent. En revanche, l'objectif clairement affiché est que l'armée de Terre puisse être nation-cadre au niveau du corps d'armée, avec ses moyens organiques propres.

Dès lors, pour le temps long que vous évoquez, que signifierait concrètement cet objectif ? Combien de bataillons supplémentaires faudrait-il envisager, dans quelles spécialités, et à partir de quand le signal politique devrait-il être donné pour permettre une mise en œuvre effective ?

Ma deuxième question porte sur les tableaux de la LPM relatifs au programme VBAE : le décalage clair et assumé tient-il uniquement de considérations budgétaires ou d'interrogations de fond sur la taille du véhicule et ses capacités, le véhicule blindé léger (VBL) qu'il remplace étant très apprécié par les forces ?

Enfin, concernant la dronisation de l'armement terrestre, le VBAE ou le VBL étant des véhicules de reconnaissance, le système futur pourrait-il reposer sur un mix entre véhicule habité et drones de reconnaissance ?

M. Yannick Chenevard, co-rapporteur du projet de loi actualisant la loi de programmation militaire pour les années 2024-2030. Je voudrais tout d'abord saluer l'engagement des militaires de l'armée de Terre et leur grand professionnalisme. J'adresse à mon tour une pensée particulière pour nos camarades actuellement déployés au sein de la Finul, pour des raisons que chacun comprend.

Plusieurs sujets me viennent à l'esprit à l'occasion de cette actualisation de la LPM. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle LPM. Vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre propos, tout en mentionnant un certain nombre d'augmentations, et je pense en particulier aux MTO, qui bénéficient d'une progression 400 %, laquelle mérite d'être soulignée.

Dans cette montée en puissance de l'armée de Terre, un élément me paraît essentiel : la trajectoire en matière de ressources humaines correspond-elle à ce que vous attendez ? À terme, des difficultés de casernement pourraient-elles apparaître ? Cela peut sembler anecdotique au regard du contexte international, mais ce sujet est en réalité déterminant, d'abord pour nos militaires, et ensuite parce qu'il constitue une condition indispensable de l'efficacité opérationnelle.

Enfin, nous ne pourrions pas éluder les interrogations relatives au char Leclerc, qu'il s'agisse de la manière d'assurer la transition avec d'autres capacités, d'éviter toute rupture capacitaire et de ne pas manquer le tournant de la robotisation.

M. le général d'armée Pierre Schill. Comme vous l'avez rappelé, cette loi constitue une loi de transformation. Pour l'armée de Terre, elle permet, de manière très schématique, d'acquérir les capacités différenciantes, celles qui donnent la puissance et la réactivité au cœur du modèle terrestre et qui faisaient défaut auparavant. Ces éléments de puissance relèvent principalement du feu, de la protection, du commandement et de la logistique.

L'actualisation de la LPM renforce cette cohérence, en particulier en donnant davantage d'épaisseur à l'armée de Terre, en amorçant des redéploiements vers des capacités devenues prioritaires, qui correspondent précisément à ces capacités différenciantes. L'actualisation de la loi de programmation militaire consolide la cohérence du modèle.

La question future concernera le développement ultérieur de ce modèle, afin d'en accroître l'efficacité tout en conservant cette cohérence, dans une logique qui articule à la fois quantité et qualité. Les dimensions dans lesquelles il apparaît pertinent, à terme, de développer prioritairement ces capacités demeurent ces mêmes capacités différenciantes. Concrètement, dans une recherche de cohérence et avec les ressources qui lui sont aujourd'hui allouées, l'armée de Terre conduit une transformation d'ampleur, qui se traduit par la réorientation d'environ 10 000 postes. Schématiquement, un certain nombre de postes issus des unités de mêlée : infanterie et cavalerie, sont progressivement réaffectés vers des régiments d'appui et de soutien. au fur et à mesure de l'arrivée des équipements. L'actualisation de la loi de programmation militaire permet d'accélérer ce mouvement.

Si, dans une phase ultérieure, une augmentation de la masse globale de l'armée de Terre devait être décidée, l'intérêt majeur résiderait non pas dans la substitution de régiments de mêlée à ces régiments d'appui, mais dans la création de régiments d'appui supplémentaires, de l'ordre de sept à dix unités. Il s'agirait notamment de régiments d'artillerie longue portée, de défense sol-air, de régiments de logistique, de guerre électronique, de commandement et de génie.

Toutefois, à ce stade, l'enjeu est, dans le format actuel, d'accroître la cohérence et la puissance globale de l'armée de Terre, en particulier dans les domaines du feu et du commandement.

Je souhaite également revenir sur la question des équipements et de l'actualisation de la LPM. Il ne s'agit pas uniquement d'une dimension quantitative. Nous atteindrons 45 % de « scorpionisation » à la fin de l'année 2025, 60 % en 2027 et 80 % en 2030. Mais il s'agit aussi de la qualité croissante des équipements acquis. L'un des apports de l'actualisation est d'acquérir davantage de Serval dédiés à la défense antiaérienne ou à la guerre électronique, en lieu et place de versions d'infanterie plus simples.

Au-delà de la qualité des équipements, une transformation structurelle de l'armée de Terre est engagée. Le cœur de cette transformation repose aujourd'hui sur le combat collaboratif. L'enjeu n'est plus uniquement le véhicule ou l'équipement pris isolément, mais le système de communication et d'information qui en constitue la colonne vertébrale.

C'est dans ce cadre que figure le programme VBAE, destiné à remplacer les véhicules blindés légers actuels et à accompagner dans les années à venir les plateformes Scorpion (Jaguar, Griffon, Serval), ainsi que nos chars. Ce programme est aujourd'hui reporté car les réponses issues des premières études industrielles ne sont pas jugées satisfaisantes. Les solutions envisagées seraient, à ce stade, trop coûteuses, trop tardives et excessivement technologiques. L'enjeu consiste donc à repositionner ce programme dans une logique de rapport coût-efficacité-délai compatible avec la soutenabilité globale et avec la masse de véhicules attendue. Il s'agit en outre d'un programme franco-belge CaMo, premier programme de ce type conduit conjointement avec nos partenaires belges, ce qui renforce l'exigence de cohérence industrielle et opérationnelle.

S'agissant de la montée en qualité des équipements, les munitions téléopérées et les drones constituent aujourd'hui une dimension de développement majeure. Vous avez souligné à juste titre la forte progression des acquisitions de munitions téléopérées, de courte, moyenne ou longue portée, capacités qui n'existaient pas il y a quatre ans. Leur apparition et leur généralisation récente justifient que l'actualisation de la loi de programmation militaire permette l'acquisition de volumes significatifs de ces munitions. Elles seront déployées à tous les niveaux de nos unités.

Sur le plan des ressources humaines, aucune augmentation globale des effectifs de l'armée de Terre n'est aujourd'hui envisagée pour les soldats d'active. En revanche, une transformation interne majeure est menée, parfois au sein même des régiments, par la création de sections de drones, de guerre électronique ou de mortiers, composées en grande partie de personnels issus des unités existantes. L'impact sur l'hébergement reste globalement limité, mais certains régiments, comme le 1^{er} régiment d'artillerie de Bourogne, chargé de l'appui longue portée, connaîtront une croissance importante, potentiellement jusqu'au doublement de leur effectif, ce qui posera des questions spécifiques d'infrastructure. Le principal facteur d'évolution des effectifs reste néanmoins l'augmentation des appelés et des réservistes. L'actualisation de la LPM prévoit à cet effet des investissements d'infrastructure dédiés à leur hébergement.

Enfin, je souhaite évoquer la question du char Leclerc et du programme de système principal de combat terrestre (MGCS). MGCS était à la fois l'expression d'un besoin et une solution envisagée. Le besoin demeure clairement identifié : dans la décennie à venir, nous aurons toujours besoin d'un système de combat du duel et de la rupture, capable d'exploiter la percée dans la profondeur. Mais celui-ci ne sera plus un char isolé. Il s'agira d'un ensemble de plateformes capables de remplir et d'élargir les fonctions actuelles : canon, missiles, protection active et passive, lutte anti-drone, guerre électronique et, demain, armes à effet dirigé. Cette diversité de moyens complémentaires ne peut être portée par un seul véhicule, sous peine d'atteindre des masses incompatibles. Ce besoin est commun à l'armée de Terre française et l'armée de Terre allemande. La solution envisagée est un programme franco-allemand, MGCS, qui connaît aujourd'hui une dérive temporelle, principalement pour des raisons industrielles. Cette dérive ne remet pas en cause le besoin. C'est pourquoi, ainsi que la ministre l'a indiqué, nous avons engagé des études visant non pas à acquérir un char intermédiaire, ce qui serait un piège, mais à développer progressivement les premières briques de la capacité char future, qu'elles soient nationales ou qu'elles s'inscrivent demain dans un MGCS réorienté. L'actualisation de la loi de programmation militaire permet ainsi de sécuriser une voie nationale, si la coopération franco-allemande devait ne pas aboutir.

M. Julien Limongi (RN). L'armée de Terre est la plus ancienne et la plus nombreuse en effectifs de nos armées. Elle incarne depuis des siècles la continuité de la puissance militaire française et le cœur de notre capacité de combat. Elle fait aujourd'hui référence en Europe et j'adresse donc, mon général, les félicitations de mon groupe à tous vos hommes et femmes pour leur excellence et leur dévouement en notre pays.

Le contexte général stratégique, marqué par le retour de la guerre de haute intensité sur notre continent et les déstabilisations profondes du monde, nous rappelle que les guerres se gagnent au sol. Face au défi d'un engagement majeur, l'armée de Terre s'est donné des jalons importants : une division « bonne de guerre » à l'horizon 2027 et un corps d'armée à l'horizon 2030. La LPM actualisée prévoit un effort financier pour y parvenir, mais il est d'ores et déjà insuffisant pour combler les failles capacitaires, hélas nombreuses.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'annoncer des montants et d'essayer vaguement de rattraper des retards accumulés, il faut procéder à des choix, sans ambiguïté. Pour le RN, cela ne passe en aucun cas par des abandons de souveraineté, comme le proposent des fédéralistes, qui ignorent souvent tout de la chose militaire et placent l'idéologie avant le succès opérationnel de nos armes.

À ce titre, au-delà de la question cruciale des munitions, sur laquelle, ici encore, le RN avait tiré bien seul la sonnette d'alarme face à un gouvernement sans réaction, vous êtes revenu sur les enjeux les plus pressants : frappes dans la profondeur, DSA. Nous n'oublions pas des armes qu'il faut redensifier, comme le génie ou l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT), soit des défis majeurs pour des moyens financiers malheureusement limités.

S'agissant du programme du char du futur, la situation interroge profondément. Il ne suffit plus de déplorer la fragmentation de notre base industrielle et technologique de défense (BITD) et les années perdues, les blocages industriels avec l'Allemagne et les incertitudes stratégiques qui traduisent des choix politiques préoccupants et une forme d'aveuglement de la Macronie, voire d'amateurisme persistant du gouvernement dans la défense de notre souveraineté.

Sans mettre évidemment en cause l'institution militaire qui s'adapte aux orientations qui lui sont fixées, quel regard portez-vous sur l'urgence de reconstruire une capacité crédible de combat blindés lourds ? Surtout, pouvons-nous encore nous permettre d'attendre dans ce domaine ? Faut-il désormais prendre des décisions plus rapides, plus claires et pleinement souveraines pour éviter un déclassement capacitaire ?

M. le général d'armée Pierre Schill. D'un point de vue français, nous disposons aujourd'hui d'environ 200 chars Leclerc. Ils font actuellement l'objet d'un vaste programme de rénovation dont les livraisons s'échelonnent jusqu'aux alentours de l'année 2035. Nous savons déjà que ce char, même rénové, ne pourra pas être prolongé d'une dizaine d'années supplémentaires. Il s'agit en effet d'un char conçu à l'origine avec une tourelle analogique, et dont les premiers exemplaires ont désormais près de cinquante ans, même s'il conserve d'excellentes performances opérationnelles. Ensuite, la capacité char restera indispensable. Dans le cadre du format actuel de l'armée de Terre française, il s'agit de disposer d'une brigade blindée, soit environ 200 chars afin de pouvoir en engager 150 au combat. Ces deux constats étant posés, plusieurs évolutions connexes méritent d'être prises en compte. La première concerne la capacité de l'industrie à concevoir et produire ce futur char, question

directement liée à celle de la coopération. D'un point de vue strictement militaire, la coopération présente de réels avantages. Elle permet de partager les coûts de production et de soutien, et facilite la mutualisation de certains éléments essentiels comme les obus ou les chaînes logistiques. Ce sont là des atouts opérationnels et économiques significatifs. Le deuxième facteur d'évolution majeur aujourd'hui est d'ordre technologique. Une forte accélération des perspectives et des calendriers est observée dans le domaine de la robotique terrestre. Cette dynamique est visible dans le secteur civil, mais aussi sur le front ukrainien, où la robotique de combat progresse à grande vitesse. Cette accélération modifie profondément l'appréciation des échéances et des modalités du successeur du char Leclerc.

L'une des illustrations les plus prometteuses est le programme Pendragon, conçu comme une démarche d'expérimentation de la robotisation française afin d'en tirer pleinement les enseignements. Je suis convaincu que cette expérimentation menée conjointement par l'AMIAD et le CCF avec de nombreux opérateurs privés en lien avec la DGA permettra d'accélérer l'industrialisation d'une capacité qui ne relèvera pas d'un simple Leclerc amélioré, mais qui sera une nouvelle génération de systèmes de combat terrestre. L'histoire du char futur n'est pas écrite. L'actualisation de la loi de programmation militaire a été conçue dans cette perspective, en combinant les crédits nécessaires, le programme Pendragon, et la dynamique plus large de robotisation. Le résultat final reste à bâtir, mais les fondations, sont désormais posées.

M. Sylvain Maillard (EPR). L'actualisation de la LPM répond à une nécessité stratégique clairement identifiée : aller plus vite, aller plus fort et adapter notre outil de défense à un monde devenu plus dur. Mais il faut aussi le dire simplement : le réarmement ne tiendra pas si nous ne tenons pas d'abord sur le plan humain. La condition militaire n'est pas seulement un sujet d'accompagnement, elle constitue une condition de réussite. Avant la masse des équipements, figure la masse des hommes. Avant la modernisation des capacités, figure la capacité à recruter, à fidéliser et à durer.

Or nous constatons tous les difficultés auxquelles nous sommes confrontés : la contraction du vivier, la montée de la technicité, la concurrence du secteur civil, les lourdeurs administratives, les difficultés de logement, les contraintes de mobilité. Pour l'armée de Terre plus encore que pour d'autres armées, ces enjeux ne sont pas périphériques ; ils touchent directement à la disponibilité opérationnelle, à l'engagement et à la fidélisation.

Dans le même temps, cette actualisation vise à densifier le modèle, à accroître les effectifs, à financer la montée en puissance du service national et à doubler la réserve. Nous soutenons ces choix, mais il faut regarder la réalité en face : cette montée en puissance n'aura de sens que si les militaires d'active comme de réserve ne se heurtent plus à des difficultés très concrètes de rémunération, d'hébergement, d'équipement, de soutien RH et d'articulation avec la vie familiale.

Ma question est donc simple : du point de vue de l'armée de Terre, quelles sont aujourd'hui les trois priorités les plus urgentes en matière de condition militaire pour que cette actualisation produise pleinement ses effets sur le recrutement, la fidélisation et la montée en puissance de nos forces armées ?

M. le général d'armée Pierre Schill. Le premier système d'armes de l'armée de Terre est les hommes et les femmes. Sur le plan quantitatif, je vous l'indiquais précédemment, la situation est aujourd'hui satisfaisante. Nous recrutons chaque année le nombre de soldats d'active dont nous avons besoin. Nous constatons, depuis plusieurs années, une amélioration de la fidélisation, en particulier chez les militaires du rang, mais également, de manière encore plus marquée, chez les sous-officiers et officiers. Cet effet est directement lié à la mise en œuvre de la nouvelle grille indiciaire. Chez les sous-officiers également, la réforme indiciaire déployée il y a deux ans continue de produire des effets positifs. Elle favorise la prise de responsabilités et encourage la poursuite des parcours professionnels, notamment pour ceux qui se situent en milieu de carrière.

S'agissant des réserves, nous comptons aujourd'hui davantage de volontaires que de places disponibles. Les effectifs atteints permettent de tenir la trajectoire vers le doublement de la réserve. Les jeunes engagés dans le service militaire répondent présents. Les 1 800 premiers qui rejoindront l'armée de Terre cette année bénéficieront, d'une expérience utile et structurante, et cette première étape constituera une réussite pour les intéressés comme pour les forces. Sur le plan quantitatif, les équilibres sont donc atteints. Sur le plan qualitatif, les déplacements que j'effectue régulièrement, les échanges avec nos partenaires étrangers, me conduisent à souligner la qualité générale des soldats français, tant en matière de formation que de cohésion.

Pour répondre à votre question sur les priorités, j'en retiendrai trois, dont deux relèvent de dimensions immatérielles, avant d'évoquer un aspect plus directement lié aux conditions de vie militaire.

Le premier élément immatériel, est celui du sens. Chaque année, 15 000 jeunes nous rejoignent, parce que nous sommes une armée d'emploi, au service d'un pays qui assume l'usage de ses instruments de puissance dans un projet de souveraineté, mais aussi dans une vision de responsabilité comme acteur du monde. C'est ce sens que recherchent les jeunes, et c'est ce qu'ils expriment clairement, y compris ceux engagés aujourd'hui dans le service militaire. La dynamique de recrutement repose davantage sur l'attractivité et le défi que sur la contrainte, même si cela génère parfois des déséquilibres. Beaucoup souhaitent rejoindre les unités de combat, alors que nous avons également un besoin accru de compétences dans les domaines techniques, notamment en cyber ou en maintenance. Le maintien de ce sens de l'engagement, associé à la cohérence des orientations stratégiques et à la lisibilité de l'action de la France, constitue le principal levier de recrutement et de fidélisation.

Le deuxième élément, qui explique l'état de moral positif exprimé par près de 80 % des militaires de l'armée de Terre, réside dans l'intérêt du métier. Il tient à la fois à la richesse intrinsèque des missions, mais aussi à l'adéquation entre l'ambition affichée et les moyens alloués. Les équipements, les capacités mises en œuvre, l'esprit d'innovation, notamment autour des drones, l'inventivité encouragée à tous les niveaux, contribuent directement à cette attractivité. L'actualisation de la loi de programmation militaire y participe.

Enfin, la question des compensations liées à la singularité militaire et aux conditions de vie demeure déterminante. Le logement et l'hébergement constituent, à cet égard, des enjeux majeurs : l'hébergement concerne les conditions de vie en caserne des soldats et des jeunes sous-officiers, tandis que le logement porte sur l'installation des familles, notamment lors des mobilités, indispensables à la prise de responsabilités. L'accompagnement global de

cette mobilité, incluant l'accès aux soins, l'emploi des conjoints, la scolarité des enfants ou les modes de garde, doit continuer à être renforcé. Des plans existent déjà au sein des armées et poursuivent leur déploiement. Je salue à cet égard l'impulsion donnée en son temps par madame la ministre Darrieussecq.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Vous avez souligné à juste titre les choix difficiles opérés dans le cadre de cette actualisation, notamment les décalages de certains programmes, en particulier ceux relatifs aux armes de mêlée, ce qui doit nous alerter. S'agissant du MGCS, je comprends pleinement la logique qui préside désormais au choix retenu, et elle rejoint en grande partie la recommandation formulée avec mon collègue François Cormier-Bouligeon dans un rapport. Je ne peux cependant m'empêcher de regretter que nous ayons perdu trois années en 2023. Lors de nos débats en hémicycle, le 26 mai 2023, nous affirmions déjà que, selon notre conviction, le programme MGCS n'aboutirait pas. D'une certaine manière, les faits nous ont donné raison.

Je souhaiterais vous interroger plus spécifiquement sur le seul nouveau programme réellement engagé, celui du missile balistique terrestre, c'est-à-dire la capacité de frappe dans la profondeur. Ce besoin est clairement identifié et partagé par nos partenaires européens. J'aimerais savoir ce que cela implique, dans votre conception, en termes de format. Il existe différents projets industriels et vous ne pouvez évidemment pas encore livrer un schéma définitif, mais quelle part accordez-vous à la coopération, quelle part à la répartition des moyens, et dans quelle mesure ce travail est-il coordonné avec nos partenaires ?

Vous avez également évoqué les soutiens nécessaires et la question, éventuelle, de la création de régiments dédiés à cette capacité ; pourriez-vous y revenir. Enfin, très brièvement, je souhaiterais vous interroger sur le successeur du LRU. Dans cette actualisation, nous ne savons pas précisément ce qui sera financé, et nous aimerions disposer de ces éléments.

M. le général d'armée Pierre Schill. Les feux constituent aujourd'hui, et resteront probablement pour les années à venir, l'un des éléments fondamentaux de la puissance terrestre. Les exercices et les simulations menées dans le cadre des études montrent qu'environ 70 % des destructions infligées à un adversaire ou subies par une force terrestre engagée résultent de ces feux longue portée.

Ces derniers combineront désormais deux grands ensembles : d'une part, des munitions téléopérées au sens large, notamment les drones ; et d'autre part des moyens balistiques plus classiques, tels que ceux que vous évoquiez. Dans mes fonctions de chef d'état-major de l'armée de Terre, je suis chargé de conseiller le Cema et de veiller à ce que la force terrestre dispose des moyens nécessaires à son engagement. Cette force est structurée en brigades, divisions et corps, chacun de ces niveaux disposant de responsabilités inscrites dans une profondeur tactique, c'est-à-dire géographique, clairement définie.

La zone de responsabilité d'une division correspond, pour simplifier, à la centaine de kilomètres située devant elle, là où se trouvent les divisions adverses. Il est donc indispensable que chaque division dispose de moyens lui permettant d'appliquer des feux dans cette profondeur, ce qui suppose des capacités de renseignement, de reconnaissance et de frappe adaptées. Cette profondeur divisionnaire correspond précisément au champ d'emploi du successeur du LRU. Elle couvre aussi en partie la profondeur du corps d'armée qui regroupe plusieurs divisions.

L'armée de Terre française compte deux divisions et un corps d'armée. L'objectif, à terme, est donc de disposer de trois régiments de feux longue portée combinant LRU et munitions téléoportées, afin de frapper efficacement dans cette profondeur. À ce jour, un seul régiment dispose de cette capacité, le 1^{er} régiment d'artillerie de Bourogne, que nous renforçons actuellement avec des munitions téléoportées. Se pose toutefois la question de la fin de vie des lanceurs actuels (LRU) et du choix de leur successeur.

La ministre l'a indiqué clairement : ce choix devra être réalisé dans les prochains mois. Il s'agira d'un arbitrage structurant, chacune des solutions envisageables présentant des avantages et des inconvénients. Il faudra concilier les contraintes de coûts, de délais, de volumes et de souveraineté. Certaines solutions existent sur étagère, mais elles ne répondent pas toutes aux impératifs de souveraineté qui doivent être préservés.

Au-delà des lanceurs, il sera indispensable de disposer d'une panoplie de munitions diversifiée. Cela implique des munitions rustiques et peu coûteuses pour frapper des cibles faiblement durcies ou saturer les défenses adverses ; mais aussi, à l'autre extrémité du spectre, des munitions beaucoup plus sophistiquées, capables d'agir dans des environnements fortement contestés, avec un coût mécaniquement plus élevé.

S'agissant du missile balistique terrestre que vous mentionnez, il s'agit d'un autre niveau de capacité. L'allonge visée est très supérieure, de l'ordre du millier de kilomètres et au-delà. Cette capacité relève avant tout d'une logique interarmées. Elle ne vise pas directement les forces de contact adverses, comme les corps d'armée opposés, mais s'inscrit dans une frappe en profondeur stratégique, venant compléter les capacités existantes, qu'il s'agisse des avions ou des bâtiments de surface.

À ce stade, seule la réflexion capacitaire est engagée. L'organisation finale, qu'il s'agisse du service de ces armes par l'armée de Terre ou par l'armée de l'air, comme c'est le cas aujourd'hui pour certaines défenses sol-air, n'est pas arrêtée. De même, la création éventuelle d'un régiment dédié, ainsi que les modalités de coopération avec des partenaires alliés, restent ouvertes. Ces questions relèvent encore d'arbitrages à venir. Ma priorité demeure donc le choix rapide et structurant du successeur du LRU et la consolidation des régiments d'artillerie correspondants.

Mme Isabelle Santiago (SOC). Je souhaite à mon tour saluer les hommes et les femmes engagés, comme l'ont fait mes collègues, et leur dire que nous pensons à eux et que nous sommes pleinement à leurs côtés. La révision de la loi de programmation militaire que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans un contexte d'accélération des menaces et de retour des conflits de haute intensité. Cette actualisation correspond aussi à une accélération de besoins que nous avons déjà identifiés lors des débats de 2023 sur la LPM, lorsque nous affirmions que la trajectoire devrait nécessairement être ajustée.

Nous sommes donc davantage dans un ajustement à la réalité stratégique que dans une transformation complète du modèle. Dès lors, la question centrale devient celle de la crédibilité de notre trajectoire capacitaire. Plusieurs points demeurent structurants. Le remplacement du LRU, dont vous venez de parler, apparaît désormais indispensable pour restaurer nos capacités de feu dans la profondeur. Le niveau des stocks de munitions reste encore en deçà des exigences d'un engagement de haute intensité. Les capacités de mobilisation directement liées à la manœuvre soulèvent également des interrogations. Enfin,

la rénovation du segment lourd, qu'il s'agisse du char du futur ou des capacités aéroterrestres, appelle une vision de long terme cohérente avec les transformations du champ de bataille, notamment la robotisation et la dronisation.

Au fond, notre capacité à tenir un modèle crédible de corps d'armée à l'horizon 2030 est en jeu. Plusieurs questions ont déjà été posées ; je me concentrerai donc sur deux points. D'abord, en matière de robotisation, estimez-vous que cette révision de la LPM est à la hauteur pour éviter un décrochage comparable à celui que nous avons connu sur les drones ? Enfin, pourriez-vous nous faire un retour sur les enseignements tirés de l'exercice Orion 2026 ?

M. le général d'armée Pierre Schill. S'agissant de la robotisation ou de la robotique, il demeure difficile aujourd'hui d'évaluer avec précision la situation relative et les choix opérés par les différentes armées. Les armées adverses, en particulier, dissimulent naturellement ce qu'elles développent, et du côté des armées alliées, une forme de compétition, notamment industrielle, limite également la lisibilité d'ensemble.

Mon sentiment est cependant très clair. Il se trouve que j'étais hier à Coëtquidan pour le deuxième « sprint », c'est-à-dire la deuxième phase de démonstration et d'expérimentation de deux semaines du projet Pendragon, conduit par l'Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de défense (AMIAD), en lien étroit avec le commandement du combat futur de l'armée de Terre. Je suis revenu de cette visite extrêmement confiant. Je suis convaincu que nous sommes engagés sur une voie particulièrement prometteuse, parce qu'il existe une synergie réelle et efficace entre l'AMIAD, qui porte la dimension numérique et logicielle au sens large, la DGA au sein des armées, l'armée de Terre elle-même et les industriels. Plus de quarante industriels participent à cette démarche. Elle est aussi prometteuse, parce que l'objectif fixé est à la fois très ambitieux et extrêmement concret.

À l'été 2027, nous disposerons non pas d'un concept, mais bien d'une unité de combat robotisée. Une vingtaine de robots et une trentaine de drones seront capables de mener des missions. Cette démarche est extrêmement intéressante : elle permettra d'établir un standard de fait, auquel d'autres industriels pourront se raccorder dès lors qu'ils démontreront leur capacité à contribuer utilement à cette unité.

Cette démarche illustre la combinaison recherchée entre, d'un côté, l'acquisition classique portée par de grands programmes structurants de long terme, et, de l'autre, ce bouillonnement extrêmement vertueux, issu de l'esprit pionnier, mais parfois difficile à industrialiser, car il peut être dispersé et redondant. Sur ce point, la robotisation constitue un terrain d'expérimentation très pertinent.

Enfin, une précision de vocabulaire peut être apportée. On parle d'unités robotisées lorsqu'il s'agit d'unités humaines appuyées par des robots ; on parle d'unités robotiques lorsque les robots constituent le cœur du système, même si l'homme demeure dans la boucle de commandement. Initialement, la LPM s'inscrivait plutôt dans la logique d'un pilotage robotisé, avec des robots suiveurs ou d'appui. L'actualisation permet aujourd'hui d'explorer plus avant une logique de systèmes robotiques, sans opposer les deux approches, en y intégrant la question cruciale des systèmes de commandement et de numérisation qui permettront d'orchestrer l'ensemble.

Mme Catherine Hervieu (EcoS). L'armée de Terre fait face à des défis capacitaires importants, de plus en plus pris en compte. Nous constatons notamment une montée en puissance de l'armée dans le domaine de la lutte antidrone. À la lumière de la guerre au Proche et Moyen-Orient et après celle menée en Ukraine, quel retour d'expérience pouvez-vous partager s'agissant de nos besoins actuels et futurs, et comment ceux-ci se traduisent-ils dans l'actualisation en cours de la loi de programmation militaire pour l'armée de Terre ?

L'organisation de nos armées évolue également, avec la constitution de nouveaux régiments, et nous espérons que les déserts militaires seront privilégiés dans cette dynamique. Pour prolonger les échanges récents sur les LRU, le choix capacitaire consistant à augmenter le nombre de Caesar plutôt que de porter les LRU à quarante-huit, comme le préconisait le rapport de Damien Girard et Thomas Gassilloud, suscite des interrogations. Quelle solution d'urgence est-elle envisagée face à l'obsolescence des LRU dès 2027, dans l'attente de leurs successeurs ?

Nous nous interrogeons également sur la diminution des cibles concernant les véhicules blindés Serval, les VBAE, ainsi que les EGC et les systèmes de bréchage à l'horizon 2025. Quel contexte justifie ces diminutions ? Enfin, la brigade de défense du territoire est mise en relation avec la réserve et le service national ; quelle place lui est accordée dans l'actualisation de la LPM ?

M. le général d'armée Pierre Schill. La lutte anti-drone constitue clairement un impératif. Dans le champ plus général de la protection évoqué précédemment, la nécessité de se prémunir contre la menace aérienne avait déjà été identifiée depuis plusieurs années. Cette protection présente toutefois une complexité intrinsèque : d'une part, la protection absolue n'existe probablement pas, et d'autre part, cette protection repose sur une combinaison de moyens variés et organisés en différentes couches. Pour cette raison, la priorité demeure celle des feux et de la létalité, c'est-à-dire la capacité à détruire l'adversaire dans la grande profondeur, plutôt que de rechercher une protection qui ne sera jamais hermétique.

Néanmoins, la guerre en Ukraine, tout comme celle menée au Proche et au Moyen-Orient, nous montre que certaines situations ne permettent pas de se soustraire à la menace des feux adverses. Lorsque nous devons être aux côtés d'alliés, défendre des zones de production, des populations ou des infrastructures critiques, il devient impossible de faire l'impasse sur la lutte anti-drone.

Cette lutte anti-drone repose, sur une combinaison de moyens allant des plus simples aux plus évolués. Au cours des quatre dernières semaines au Proche et au Moyen-Orient, nous avons non seulement déployé des capacités déjà partiellement acquises et prévues en plus grand nombre dans l'actualisation de la LPM, telles que les canons Proteus, les systèmes de lutte anti-drone embarqués sur les véhicules de l'avant blindé (VAB) puis sur Serval, les radars et les moyens de brouillage ; l'efficacité a pu être vérifiée en situation réelle. Un nombre significatif de sections de missiles antiaériens de très courte portée a été déployé tandis que l'intégration de capacités nouvelles a été accélérée.

Cela inclut notamment des systèmes de drones intercepteurs de drones, dont certains avaient fait leurs preuves en Ukraine, avec des industriels que nous accompagnons dans le passage à l'échelle, ainsi que l'emploi d'hélicoptères. Le CEMA l'a évoqué ce matin : des

hélicoptères Tigre ont été déployés aux Émirats arabes unis, ont eu à tirer, et les dernières semaines ont permis d'accélérer l'intégration de la liaison 16, des roquettes guidées laser et de systèmes de missiles. L'actualisation de la LPM prévoit en ce domaine un effort renforcé, concret et immédiatement utile, qui sera encore amplifié.

S'agissant du LRU, il n'existe pas de concurrence entre le LRU et les Caesar. Le nombre de Caesar a été augmenté et, plus largement, les capacités de feux d'artillerie ont été renforcées, car les feux sont devenus centraux. L'infanterie a également été dotée de sections de mortiers dans chaque régiment. La loi de programmation initiale prévoyait l'acquisition d'une centaine de nouveaux Caesar et la rétrocession d'une partie de ceux déjà en service. Finalement, une partie des Caesar initialement destinés à être cédés sera conservée, en plus de ceux nouvellement acquis. Ces décisions n'ont pas été prises au détriment du LRU.

Les arbitrages ont principalement porté sur les véhicules d'infanterie. Pour cette raison, la cible des Serval d'infanterie est revue à la baisse, afin de préserver les capacités de feux longue portée, qu'il s'agisse des LRU, des Caesar ou d'autres systèmes.

Concernant le VBAE, il s'agit de trouver le bon équilibre entre coût, délai et efficacité, sans laisser dériver le programme vers une solution trop coûteuse, excessivement technologique et longue à livrer.

Pour ce qui concerne le génie, un effort sera fait. Le nombre de moyens de bréchage augmentera dans la LPM. En revanche, le programme d'engins du génie mené avec la Belgique a été décalé, principalement pour des raisons industrielles et de définition, notamment liées au passage sous maîtrise de l'organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAr).

Enfin, la division et ses brigades de défense territoriale s'inscrivent dans une logique d'armée hybride. L'objectif n'est pas de juxtaposer des unités d'active, de réserve et d'appelés, mais de combiner, à tous les niveaux, ces trois types d'engagement. Il est toutefois envisagé de constituer des unités territoriales à dominante de réservistes. La montée en puissance de la réserve et l'arrivée des jeunes du service militaire constituent ainsi un accélérateur décisif pour le développement de cette capacité territoriale. L'actualisation de la LPM prévoit d'ailleurs l'équipement de ces unités, avec des matériels adaptés aux missions sur le territoire national, sans recourir aux équipements les plus sophistiqués destinés aux engagements de haute intensité.

Mme Josy Poueyto (Dem). Je souhaiterais vous entendre développer l'enjeu des évolutions de l'aérocombat, à la lumière de l'actualisation de la LPM et des anticipations. Vous vous étiez récemment exprimé sur les enjeux portés par le milieu spatial dans la manœuvre aéroterrestre, indiquant qu'il s'agissait d'une exigence opérationnelle. Vous avez aussi insisté sur le rôle de l'armée de Terre dans une logique d'épaulement à la dissuasion, pour agir de manière persuasive avant d'envisager les extrêmes, pour protéger nos intérêts vitaux.

Je comprends que les forces d'aérocombat, notamment nos hélicoptères, continueront de jouer un rôle crucial dans la mobilité, la projection de puissance et le soutien des unités du sol. Mais il n'a échappé à personne que l'évolution rapide des technologies, en particulier l'essor des drones, bouleverse profondément les modes traditionnels d'action. Alors que les crises se cumulent et ne se succèdent plus comme avant, nous sommes placés à un moment charnière où nos besoins de masse et d'agilité sont aussi impactés par le réalisme budgétaire. L'aérocombat est certainement un des secteurs les plus tiraillés entre un besoin d'adaptation historique et des contraintes financières.

En somme, nous devons prendre un virage. Les moyens prévus dans la LPM sont-ils suffisamment calibrés pour faire face à court terme aux ruptures auxquelles se confronte déjà l'aérocombat ? Autrement dit, n'y a-t-il pas une difficulté de choisir entre l'amélioration de l'existant et engager une révision majeure, difficulté de nature à nous faire supporter du retard dans notre adaptation ? Merci.

M. le général d'armée Pierre Schill. L'aérocombat se trouve aujourd'hui à un moment charnière qui peut être qualifié de paradoxe. Il a été rappelé à plusieurs reprises que l'objectif de l'armée de Terre, dans le cadre de sa transformation, consiste à acquérir une capacité dite de niveau corps d'armée, qui ne se réduit pas à une question de volume, mais correspond à la capacité de combiner le maximum de fonctions opérationnelles. Dans cette perspective, les éléments organiques, c'est-à-dire les capacités différenciantes, jouent un rôle central. À ce titre, la principale capacité différenciante de niveau corps d'armée dont dispose aujourd'hui pleinement l'armée de Terre est sa brigade d'aérocombat.

Cette brigade se situe au meilleur standard occidental. Elle constitue une capacité à la fois structurée, puissante et tournée vers l'avenir. Pourtant, cette capacité d'aérocombat a été profondément remise en question par les évolutions récentes du champ de bataille. Elle l'a été dès les tout premiers jours de la guerre en Ukraine, à travers la tentative avortée de saisie de l'aéroport au nord-ouest de Kiev. Une lecture rapide aurait pu conduire à conclure à la fin des hélicoptères. Or ces mêmes hélicoptères ont contribué quelques mois plus tard à stopper la contre-attaque ukrainienne.

Des exemples plus récents confirment cette permanence. Au Venezuela, les hélicoptères se sont révélés indispensables. En Iran, lors du sauvetage récent de deux pilotes américains, ils ont également été déterminants. Vous l'avez rappelé, les hélicoptères déployés aux Émirats arabes unis ont neutralisé des drones. Ces situations attestent de la persistance de la pertinence opérationnelle de l'aérocombat.

Il ne s'agit donc pas de remettre en cause l'aérocombat, mais de l'adapter. Cette adaptation doit être profonde, en particulier à travers la dronisation. Comment la combinaison des hélicoptères et des drones peut-elle à la fois démultiplier leur puissance et renforcer leur protection ? Cet enjeu est central, en particulier pour les hélicoptères d'attaque, qui devront demain évoluer au sein de systèmes combinant plateformes pilotées et drones. Le futur hélicoptère Guépard HIL est conçu dès l'origine pour permettre cette coopération. Les exemples récents démontrent aussi combien la capacité de transport et d'appui par les hélicoptères de manœuvre demeure aujourd'hui irremplaçable, et le restera dans les années à venir.

En synthèse, l'aérocombat est une capacité de pointe, indispensable, dont la pérennité repose sur son adaptation dans ses modes d'emploi, sa coopération avec les drones et sa soutenabilité, notamment à l'heure où les coûts de maintien en condition opérationnelle aéronautique connaissent une forte inflation.

M. Romain Tonussi (RN). La dissuasion nucléaire, choix stratégique visionnaire de nos anciens, donne à la France une place singulière dans le concert des nations. Pilier majeur de nos armées, elle nécessite une enveloppe significative pour conserver sa crédibilité. Nous le savons, depuis les années 1990, notre dissuasion ne repose plus que sur deux composantes pouvant faire craindre un passage au second plan du financement de l'armée de Terre.

Pour autant, dans un contexte de multiplication des conflits impliquant des puissances dotées, voire entre puissances dotées, l'enjeu essentiel concerne l'architecture de notre réponse. Comment éviter qu'entre l'engagement conventionnel classique et le seuil nucléaire, la France ne se retrouve privée d'un échelon intermédiaire de réponse crédible ? Nous serons réduits à cette hypothèse si nous continuons à marginaliser notre composante terrestre.

Afin que notre dissuasion reste crédible, nous devons disposer en amont d'un gradient conventionnel suffisamment robuste, capable de peser dans la profondeur et de produire des effets stratégiques, dans une logique de dissuasion sous le seuil. Considérez-vous que les choix capacitaires prévus par la LPM et son actualisation, notamment sur la cible inchangée par l'actualisation du missile balistique sol-sol, sont à la hauteur de l'enjeu ? Quelles seront vos attentes sur le format de cette capacité ?

Mme Caroline Colombier (RN). Dans un contexte stratégique marqué par un durcissement des engagements et une intensification des opérations, la question des surcoûts liés aux opérations extérieures et intérieures devient centrale. Ces surcoûts, par nature difficile à anticiper, interviennent dans un cadre budgétaire déjà contraint et peuvent peser sur l'équilibre global de la programmation militaire. Dès lors, pouvez-vous nous préciser comment ces surcoûts opérationnels sont aujourd'hui anticipés et absorbés ? Existe-t-il un risque qu'ils affectent à court ou à moyen terme la préparation opérationnelle ou le financement des équipements ? Plus largement dans le contexte stratégique actuel, estimez-vous que les mécanismes de financement prévus sont suffisants pour garantir la soutenabilité de l'engagement des forces dans la durée ?

M. José Gonzalez (RN). Nous le savons tous, une armée ne vaut rien sans les hommes et les femmes qui la composent. La formule est couramment utilisée, mais il ne faut jamais l'oublier. Ce n'est pas l'arrivée des robots ou de l'intelligence artificielle qui changera les choses.

Mon général, vous avez sous vos ordres des militaires exceptionnels, mais derrière leur excellence et leur dévouement se cachent des enjeux RH réels pour toutes les armées : les défis du recrutement et de la fidélisation.

Le service national offre un début de réponse, mais sa montée en charge ne peut être que progressive, notamment pour des raisons d'encadrement et de logistique. La question de la masse ne peut plus être éludée. Le CEMA a rappelé ce matin l'importance des effectifs. Que pouvez-vous nous dire sur ces défis RH ?

Mme Florence Goulet (RN). Le problème de l'approvisionnement en munitions de petit calibre est aujourd'hui connu. Dans la Meuse, par exemple, les unités ont vu leur dotation en 5,56 millimètres amputée de plus des deux tiers. Elles ne disposent pour 2026 que de 30 % de la dotation de 2025, soit moins de quarante cartouches par homme pour l'année, ce qui contraint les unités à adapter au plus juste les programmes de tir, afin de répondre aux tirs obligatoires, notamment pour les aptitudes annuelles.

Cette situation est compliquée par des moyens de simulation très limités. Dans le département de la Meuse, les unités ne disposent en effet que d'un système d'instruction technique du tir aux armes, simulateur de tir à l'arme légère, lequel ne répond d'ailleurs pas à l'armement en dotation puisqu'il n'est pas configuré pour le HK 416, mais toujours pour le Famas.

En tant que responsable de la mise en condition opérationnelle des matériels terrestres, que vous semble-t-il raisonnable de mettre en œuvre pour améliorer rapidement les moyens d'entraînement au tir avec l'arme de dotation des militaires de l'armée de Terre ?

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). Le chef d'état-major des armées nous indiquait ce matin, à propos des industriels et de la base industrielle, que nous n'avons pas seulement besoin d'industriels de très haute technologie ou d'innovation de pointe, mais également d'industries capables de produire rapidement, à un coût acceptable, et en masse, ce qui correspond concrètement aux besoins d'une économie de guerre en cas de conflit. Disposez-vous, au niveau de l'armée de Terre, de relations privilégiées et solides avec les industriels de la défense intervenant dans vos secteurs ? Lorsque nous les rencontrons, certains affirment ne pas avoir de commandes, ce qui interroge, alors même que les crédits augmentent fortement dans cette actualisation.

M. le général d'armée Pierre Schill. S'agissant de la dissuasion, je ne souhaite pas m'exprimer directement sur ce sujet. Il importe toutefois de rappeler que l'épaulement désigne l'équilibre entre la dissuasion nucléaire et les forces conventionnelles. La puissance des forces conventionnelles participe pleinement à la crédibilité politique, voire opérationnelle, de la dissuasion. Ce n'est pas parce que l'armée de Terre n'est plus chargée de la mise en œuvre directe d'une composante de la dissuasion depuis la disparition des systèmes comme Hades qu'elle cesse d'être stratégique. Elle le demeure stratégique en cela qu'elle contribue à l'expression de la détermination nationale ; cette détermination constitue un facteur direct de crédibilité de la dissuasion nucléaire et donc son épaulement.

Il ne s'agit pas uniquement d'une question d'équipements nouveaux, même si l'évolution des conflits modernes montre combien les capacités de feu et de létalité sont devenues des éléments structurants non seulement de la bataille aéroterrestre, mais aussi d'une forme de bataille stratégique touchant les capacités de production adverses. Les événements récents en Iran ont illustré que les frappes ne visaient pas uniquement des objectifs militaires, mais également des infrastructures industrielles dans une logique de dialogue stratégique. L'armée de Terre est stratégique parce qu'elle produit les effets que notre pays souhaite ou doit produire, même si elle ne met pas directement en œuvre une composante nucléaire.

S'agissant des surcoûts liés aux opérations extérieures (Opex), les provisions ont été renforcées. Par définition, elles visent à absorber les aléas des engagements opérationnels. Ces engagements peuvent connaître des variations importantes d'une année sur l'autre, parfois de manière imprévisible, mais certains paramètres peuvent aujourd'hui être anticipés. Pour ce qui concerne l'armée de Terre, par exemple, la présence de forces déployées en Roumanie constitue ainsi une donnée intégrée dès la construction de l'activité annuelle.

Il peut néanmoins survenir des engagements imprévus dont le coût excède la provision initiale. Dans ce cas, ils sont absorbés par des réajustements internes au budget des armées, éventuellement complétés par la mise en œuvre de la clause de couverture interministérielle. Des ajustements sont ainsi réalisés chaque année, d'ampleur variable.

Par ailleurs, une part significative de l'activité et de la préparation opérationnelle de l'armée de Terre se déroule directement sur les théâtres d'opérations. L'engagement d'unités en Roumanie contribue à leur préparation opérationnelle. Une part des 71 % de la norme d'activité idéale que nous visons à l'horizon 2030 est ainsi réalisée sur ces théâtres, y compris par des chars et des engins dont l'activité est partiellement financée par la provision Opex.

L'équilibre des ressources humaines, pour l'armée de Terre comme pour l'ensemble des armées, est déterminant. Dans la transformation engagée, certaines évolutions ont pour but de renforcer le caractère stratégique de l'armée de Terre et sa capacité à produire des effets concrets au quotidien. L'exemple du Groenland illustre cette logique : l'engagement de trente soldats a contribué à infléchir une situation stratégique sensible. Dans le même temps, la consolidation du socle des ressources humaines demeure une exigence centrale.

La sous-direction du recrutement atteint les objectifs fixés, avec des taux de sélection satisfaisants. S'agissant de la réserve et du service national, la trajectoire engagée ne suscite pas d'inquiétude quant à la matérialisation des effets attendus. En parallèle, la qualité repose sur un système de formation structuré, comprenant les écoles de formation initiale et les écoles d'application, qui mobilise des moyens importants mais demeure indispensable.

Au-delà de la quantité et de la qualité, j'insiste sur l'importance du sens et de l'intérêt du métier, qui constituent le ciment de la ressource humaine. L'armée de Terre rassemble 110 000 femmes et hommes dont l'engagement illustre la capacité à fédérer une communauté autour d'un objectif supérieur, quelles que soient les origines, dès lors que le projet est clair et partagé, même au prix de sacrifices et du risque assumé.

Enfin, les difficultés signalées en début d'année concernant les munitions d'entraînement de petit calibre étaient préoccupantes et ont été prises en compte. Certains régiments disposaient de moins de munitions que les années précédentes. Cette situation a été corrigée, avec un rétablissement des niveaux antérieurs. Il est impératif que le discours sur la préparation à la haute intensité soit cohérent avec les moyens alloués à l'entraînement. Au-delà des stocks de guerre, des volumes suffisants doivent être garantis pour la préparation opérationnelle. Cet équilibre varie selon les types de munitions : pour le petit calibre, l'entraînement consomme davantage que le combat ; à l'inverse, pour les missiles antichars, l'entraînement représente une part marginale des stocks de guerre, grâce aux simulateurs.

L'effort sur les munitions consenti dans l'actualisation de la LPM couvre ces deux dimensions. Il inclut notamment la relocalisation en France de certaines capacités de production, comme celle des poudres, dans un contexte de pénurie mondiale. Quant aux

relations avec les industriels, les autorisations d'engagement sont bien en place. Si des tensions subsistent chez certains sous-traitants de rang 2, une attention particulière est portée aux délais de paiement des PME et PMI, y compris au prix d'un lissage vis-à-vis des grands industriels.

La séance est levée à dix-sept heures trente-neuf.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Delphine Batho, M. Yannick Chenevard, Mme Caroline Colombier, Mme Geneviève Darrieussecq, M. Frank Giletti, M. José Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Catherine Hervieu, M. Jean-Michel Jacques, Mme Nadine Lechon, M. Julien Limongi, M. Sylvain Maillard, Mme Michèle Martinez, Mme Josy Poueyto, M. Aurélien Saintoul, Mme Isabelle Santiago, M. Jean-Louis Thiériot, Mme Sabine Thillaye, M. Romain Tonussi

Excusés. - M. Christophe Blanchet, M. Frédéric Boccaletti, M. Manuel Bompard, M. Bernard Chaix, Mme Cyrielle Chatelain, M. Michel Criaud, M. Moerani Frébault, M. Guillaume Garot, M. David Habib, M. Pascal Jenft, M. Abdelkader Lahmar, M. Laurent Marcangeli, Mme Isabelle Rauch, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Alexandre Sabatou, M. Mikaele Seo, M. Boris Vallaud